

ANNEXE À LA DEMANDE DE LOCATION DANS LE CONTEXTE DE LA COVID-19

CE DOCUMENT FAIT PARTIE INTÉGRANTE DE LA DEMANDE DE LOCATION (LE CONTRAT DE LOCATION)

SIGNÉE LE _____ (ci-après le « Contrat ») intervenue entre

_____ (ci-après le « Locataire») et

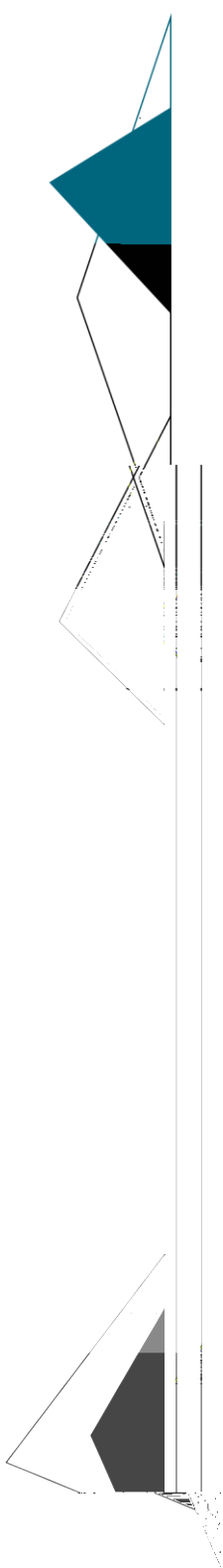
_____ (ci-après « l'École »).

PAR LA PRÉSENTE, LE LOCATAIRE S'ENGAGE À, RECONNAÎT ET ACCEPTE CE QUI SUIT :

1. Respecter tous les articles du Contrat, y compris l'ensemble des règles et règlements stipulés dans ledit Contrat.
2. Comme l'indique l'article 4 des règles et règlements du Contrat, le service de conciergerie consiste à assurer la supervision des seules propriété et installations de l'École, à ouvrir et à fermer les portes et à assurer l'état convenable des installations louées.

Étant donné la situation actuelle entourant la COVID-19, le nettoyage dans les locaux de l'École doit respecter toutes les directives applicables émises par le gouvernement du Québec et la CNESST. Le Locataire reconnaît et accepte d'effectuer tous les travaux de nettoyage à ses frais, à l'intérieur et à l'extérieur des locaux, comme suit :

- i. Tout nettoyage de son propre matériel et équipement;
- ii. Tout nettoyage d'équipement ou de surfaces utilisés tout au long de la journée y compris, sans s'y limiter, les surfaces fréquemment touchées comme les pupitres, tables, chaises, jouets, articles de sports, aires de jeu et installations sanitaires;
- iii. Tout nettoyage requis conformément aux recommandations du *Guide de normes sanitaires en milieu de travail – COVID-19* et toute autre directive émise ou



4. Comme l'indique l'article 6 des

